

**Nombre de  
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 30 mai 2023

Séance du 06 juin 2023

Délibération 2023 – 23/06/06-04

L'an deux mil vingt-trois le 6 juin

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

**PRESENTS :**

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
GIVORD Jean-Louis	DUCLOS Nathalie	BERTHOUD Françoise
DUMARAIS Serge	LAURENT Michèle	TRONCY René
YÚKSEL Ufuk	GABILLET Guy	MIGNOT Catherine
TRESSELT Nadine	THIBERT Karine	GREGOIRE Cédric
NIZET Cécile	MIGNOT Catherine	DUBOIS Françoise
TROUILLOUX Caroline	RAVOUX Christian	

*Secrétaire de séance :* Karine THIBERT

*Absent(e) excusé(e) :* Sébastien LEQUEUX, Alexandre DESRAYAUD, Claude RABUEL

*Pouvoirs :* Claude RABUEL donne pouvoir à Jean-François CARJOT

**Objet : Modification du tableau des emplois communaux au 15 juin 2023, poste « chargé d'opérations et de projets » et poste « gestionnaire cantine et de l'entretien des locaux »**

Signature  
**Le Maire**  
**Alain GIVORD**

**Objet : Modification du tableau des emplois communaux au 15 juin 2023, poste « chargé d'opérations et de projets » et poste « gestionnaire cantine et de l'entretien des locaux »**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
 Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,  
 Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,  
 Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 23 avril 2023,  
 Considérant la nécessité de modifier les grades d'accès aux postes de « chargé d'opérations et de projets » et de « chargé de la restauration scolaire », pour permettre le recrutement

**Après en avoir délibéré le conseil municipal,**

**DECIDE** a compté du 15 juin 2023 de modifier le tableau des emplois communaux :

- Modification du poste de Chargé d'opérations et de projets, cadre d'emploi de techniciens et des adjoints techniques, de 35 heures hebdomadaires
- Modification du poste de Chargé de la restauration scolaire, cadre d'emploi d'adjoint technique et ATSEM, de 35 heures hebdomadaires

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 15 juin 2023.

**AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

**Le tableau des emplois est ainsi arrêté à compter du 15 juin 2023**

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Durée temps de travail	Nombre de poste créés
Direction	Directeur Général des Services	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
	Directeur Général Adjoint	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
Services Administratif	Agent chargé de la Comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé des ressources humaines, comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé de l'urbanisme	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	22 h	1

<b>Services Techniques</b>	Chargé d'Opérations et de Projets	Technicien Adjoint Technique	35 h	1
	Adjoint polyvalent des services techniques	Agent de maîtrise	35 h	3
	Agent chargé maintenance voirie ou espaces verts	Adjoint Technique	35 h	8
	Agent chargé de la restauration scolaire	Agent de Maîtrise Adjoint Technique ATSEM	35 h	1
	Agent chargé de l'entretien salle polyvalente, restauration scolaire, agent polyvalent maintenance	Adjoint technique	35 h	5
<b>Service Cantine</b>	Agent chargé du service, surveillance et entretien cantine scolaire	Adjoint technique	30 h	1
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	22 h	3
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	6.91 h	3
<b>Services Scolaire</b>	Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM	31 h 30	3
	Agents des écoles maternelles	ATSEM	25.17 h	1
	Agent chargé de la surveillance exclusive des classes ULIS à la Cantine	Adjoint technique	8 h	1
<b>Service Culturel</b>	Agent en charge de la Bibliothèque	Adjoint du Patrimoine	15 h	1
<b>Service Police Municipale</b>	Agent en charge de la Police municipale et polyvalence	Garde Champêtre	35 h	1
<b>Service Animation</b>	Agent chargé des maternels à la cantine	Adjoint d'animation	11 h 50	1
	Agent chargé surveillance cantine et mise à disposition de la CCBV encadrement pré-post scolaire animation	Adjoint d'animation	22 h 25	1
<b>CAMPING</b>	Responsable Gestionnaire du Camping	Catégorie C	35 h	1
	Assistant au Gestionnaire du Camping	Catégorie C	35 h	1
<b>SAISONNIERS</b>	Piscine : Régisseur de recette et aide caissier	Adjoint administratif		4
	Espaces Verts	Adjoint Technique		3

**DIT** que la dépense sera inscrite sur le budget 2023, « charge de personnel ».

*ACTE RENDU EXECUTOIRE*  
*APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...*  
*ET AFFICHAGE EN DATE DU 12 JUIN 2023*

**Adopté à l'unanimité**  
**Pour extrait certifié conforme**  
**Le-Maire**  
**Alain GIVORD**

